

Pour accéder à votre espace personnel,
ouvrez votre compte ameli

1 Demandez
un code provisoire

-  sur **ameli.fr**
en cliquant sur « ouvrir mon compte »,
-  sur **mobile ou tablette**
en téléchargeant l'appli ameli,
-  **directement en caisse** auprès d'un conseiller.

2 Muni de ce code
rendez-vous sur **ameli.fr** ou sur l'appli ameli
pour finaliser votre inscription.



L'Assurance Maladie en ligne

Sur **ameli.fr** :

- **Renseignez-vous sur vos droits et vos démarches** selon votre situation.
- **Informez-vous avec l'annuaire santé** sur les tarifs, horaires, spécialités et localisation des médecins et établissements de soins.
- **Connectez-vous à votre compte ameli**, votre espace personnel.

Téléchargez gratuitement l'appli ameli



Sur **ameli-sante.fr** :

- **Accédez également à de l'information santé** : maux du quotidien, pathologies plus lourdes, offre de prévention de l'Assurance Maladie.

Par téléphone :

- Renseignez-vous au

3646 Service 0,06 € / min
+ prix appel



Je fais
une demande
d'aide financière
pour mes frais de santé



Action sanitaire et sociale

Les Aides Financières

Je suis confronté à une situation financière difficile liée à des dépenses de santé, la Caisse d'Assurance Maladie peut m'accorder une aide financière en complément des prestations habituellement versées (prestations légales et de ma complémentaire santé).

Les conditions d'attribution

- Je suis assuré à la Caisse d'Assurance Maladie du Morbihan.
- Je dispose de faibles ressources.



INFO

Ces aides sont attribuées sur critères de ressources, de composition du foyer et avis du service médical selon la demande.

Les Aides Possibles sur le reste à charge des frais de santé :



- frais de prothèses dentaires (couronnes, appareils dentaires...)
- frais d'orthodontie
- frais d'optique (lunettes et/ou verres)
- frais d'hospitalisation si vous n'avez pas de complémentaire santé
- forfaits journaliers non couverts par la complémentaire santé
- frais d'appareillage (semelles orthopédiques, prothèse capillaire...)
- séances de psychothérapie, psychomotricité (après validation du service médical)
- frais de pharmacie non remboursables ...
- cotisations de complémentaire santé en cas de refus de l'ACS (hors contrat collectif)



Les Démarches

Je demande à ma Caisse d'Assurance Maladie le formulaire « demande d'aide financière » en téléphonant au 36 46 ou en le téléchargeant sous ameli.fr.

Je le complète et le renvoie en y joignant les justificatifs demandés à l'adresse suivante :

CPAM du Morbihan
Commission Action Sanitaire et Sociale
BP 20321
56021 VANNES Cedex

Le versement de l'aide :

Après étude de mon dossier, je reçois par courrier la décision prise.

Si mon dossier est accepté, l'aide est versée :

- soit directement au professionnel de santé ou à un autre tiers
- soit directement sur mon compte